

Procedure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2017/2647(RSP) Procédure terminée
Résolution sur la situation en Biélorussie	
Sujet	6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général
Zone géographique	Biélorussie

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
06/04/2017	Résultat du vote au parlement		
06/04/2017	Débat en plénière		
06/04/2017	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T8-0126/2017	Résumé
06/04/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2647(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0253/2017	06/04/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0256/2017	06/04/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0258/2017	06/04/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0259/2017	06/04/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0261/2017	06/04/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0263/2017	06/04/2017	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0126/2017	06/04/2017	EP	Résumé
Proposition de résolution commune		RC-B8-0253/2017	06/04/2017		

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Biélorussie.

Le texte adopté en plénière avait été déposée en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE et Verts/ALE.

Le Parlement a condamné la répression des manifestants pacifiques qui a eu lieu au cours des manifestations du 25 mars 2017 réunissant des milliers de citoyens à travers le pays en réaction à l'adoption d'un décret présidentiel introduisant la «taxe sur les parasites sociaux», visant à sanctionner le chômage avec une taxe spéciale allant d'un forfait de quelque 240 euros (les deux tiers environ du salaire mensuel moyen en Biélorussie) au travail forcé.

Jugeant inacceptable la pratique des arrestations préventives, les députés ont appelé les autorités biélorusses à libérer immédiatement et sans conditions tous les manifestants pacifiques, journalistes, défenseurs des droits de l'homme, militants de la société civile et membres de l'opposition qui ont été placés en détention en lien avec la vague de manifestations, et à renoncer à les poursuivre en justice. Ils ont prévenu que l'Union pourrait appliquer de nouvelles mesures de restriction contre les plus hauts fonctionnaires responsables de la récente répression si des enquêtes n'étaient pas menées au sujet des allégations de détention arbitraire ou des violations des droits des manifestants.

Le gouvernement et les autorités biélorusses ont été invités à:

- cesser de persécuter les médias indépendants pour des motifs politiques, et à mettre un terme à la pratique consistant à poursuivre les journalistes indépendants ayant travaillé avec des médias étrangers sans accréditation;
- cesser de persécuter la société civile et permettre le fonctionnement légal des associations et organisations publiques;
- engager un dialogue constructif avec l'opposition et les organisations de la société civile;
- reprendre les travaux en vue d'une réforme électorale globale, dans le cadre du processus de démocratisation plus large et en coopération avec les partenaires internationaux.

Enfin, le Parlement a réaffirmé son engagement à soutenir les aspirations et les initiatives biélorusses en faveur de la démocratie tout en soulignant que le respect des libertés civiles fondamentales, de l'état de droit et des droits de l'homme était essentiel au renforcement des relations entre l'Union européenne et la Biélorussie.